

APPEL A PROJETS RESPIRATION



Les jeunes savoyards veulent s'évader

4 édition
2024



Juillet – août 2024



11-25 ans

LA POLITIQUE JEUNESSE 2022/2027

Considérer tous les jeunes savoyards de 11 à 25 ans et leur garantir les meilleures conditions d'éducation, d'épanouissement et d'émancipation.

Basée sur trois orientations

Favoriser toutes les initiatives permettant aux jeunes de s'épanouir

Développer la citoyenneté des jeunes dans un département ouvert à tous, résilient et durable

Accompagner la dynamique des acteurs socio-éducatifs

➤ Objectifs poursuivis :

- Permettre à des jeunes savoyards de pouvoir partir en séjours collectifs.
- Donner la possibilité au plus grand nombre d'avoir accès à un séjour avec un prix accessible.
- Découvrir le territoire de la Savoie.
- Participer à la dynamique touristique et économique du territoire.

➤ Descriptif de l'action :

Vous êtes une structure accueillant des jeunes de 11 à 25 ans. Vous pouvez bénéficier d'un financement pour des séjours en Savoie et hors Savoie* (*sous-conditions).

➤ Structures bénéficiaires :

Toutes les structures jeunesse, éducation populaire, insertion sociale accueillant des jeunes de 11 à 25 ans (collectivité ou association de Savoie). Vérifiez l'éligibilité de votre structure auprès du service du Département.

➤ Critères et modalités d'attribution :

- Une aide accessible dès la première nuitée et un maximum de 5 nuitées. Plusieurs séjours possibles par structure.
- Dans le cadre des séjours en Savoie pour les 11-15 ans et sur tout le territoire français pour les plus de 16 ans.
- Le séjour doit avoir lieu dans un hébergement collectif (refuge, camping, centre d'hébergement...).
- L'aide financière du Département est de 25 € forfaitaire maximum par nuit et par jeune (hébergement, électricité, transport, alimentation) au prorata des sommes engagées et sous réserve des justificatifs adéquats.
- La participation financière du Département doit être répercutée sur le coût du séjour pour les familles (justificatif à inscrire dans le dossier de demande d'aide) et communiquée sur vos supports.

➤ En pratique :

- 1) Dossier à remplir et à renvoyer au plus tard 2 semaines avant le début du projet.
- 2) Vérification de l'éligibilité et retour par les services du Département.
- 3) Lancement du projet après validation du dossier.
- 4) Envoi du dossier bilan et des justificatifs avant le **15 septembre 2024**.
- 5) Versement de la subvention 1^{er} trimestre 2025

➤ **Contact :** Direction des politiques territoriales - Service sports et jeunesse – unité jeunesse
respiration@savoie.fr / Tél. 04 79 70 63 77



LE DÉPARTEMENT

